



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.016



CONCOURS GENERAL AGRICOLE : Rappelons qu'il se tiendra à Paris, Parc des Expositions, du lundi 18 au dimanche 24 mars. Un concours laitier et beurrier y sera annexé.

LE MEILLEUR ARTISAN : La quatrième Exposition du meilleur artisan de France aura lieu du 8 mars au 1^{er} avril, au Grand-Palais, à Paris.

A SAINT-LAMBERT-DU-LATAY (Maine-et-Loire) aura lieu, le 24 février, un concours de greffage pour viticulteurs. Ce concours terminera une série de conférences pratiques organisées cet hiver sur le greffage, par M. Lepage, professeur d'horticulture.

UN CONCOURS DE BELIERS de différentes races aura lieu à Châteaurox, le samedi 2 mars, sous les auspices de la Société d'Agriculture de l'Indre.

RACE CHAROLAISE : Une union des Syndicats d'élevage de la race Charolaise vient de se constituer dans l'Yonne. Son siège social sera à Semur et un concours-jolie aura lieu tous les ans en octobre.

« TU RESTERAS AUX CHAMPS » : Tel est le titre du beau volume que vient d'écrire M. Louis Hélin, ingénieur agronome, pour les fils d'agriculteurs. Il devrait être répandu dans toutes les écoles rurales.

Un bon syndiqué doit lire la Chronique Syndicale.

A TOURS : La Foire aux Vins en février a donné lieu à de nombreuses transactions. Les bons vins blancs de bouteilles se sont vendus 900 à 1.000 francs la barrique. Les vins rouges de Bourgueil et Chinon, de 900 à 1.200 francs. Les ordinaires de 760 à 900 francs pour les blancs et de 600 à 700 francs pour les rouges.

TRANSPLANTATIONS : Quand un arbre d'une avenue vient à mourir, on ne replante plus un sujet trop jeune, qui dépare la perspective, mais un arbre d'une certaine grosseur. A Paris, avenue des Champs-Élysées, on a ainsi remplacé avec succès 236 marronniers par autant de platanes. A Vichy, on a réussi à retransplanter des platanes âgés de 70 ans.

L'ANGLETERRE souffre d'un déséquilibre économique. Elle a froidement condamné à mort son agriculture au profit de son commerce et de son industrie. Résultat : près de un million et demi de chômeurs, et la vie chère.

EN BELGIQUE, près de 22.000 vaches ont été, en 1928, soumises au contrôle laitier. Cette méthode tend à se généraliser dans tous les pays, pour le plus grand bien de l'élevage et de la population.

CALE TEMPS !



— Et chez vous père Ugué ?
— Ça va. Ma bourgeoise a une sale grippe... ça passera. Le plus embêtant c'est que ma vache a la fièvre aphteuse.

Agriculteurs, améliorez vos Bovins

LA RACE BOVINE NANTAISE

En mai 1927 s'est fondé un Syndicat d'élevage, « Le Syndicat des Elevateurs de la Race Bovine Nantaise », dans le but d'améliorer la race et de tenir le Herd-Book, qui est une section du Herd-Book de Niort (Deux-Sèvres). Son président est M. Le Marquis de Juigné, député de la Loire-Inférieure, et son secrétaire général M. Le Quen d'Entremouse, propriétaire à Bellalie, en Matville. Le siège social se trouve Hôtel des Sociétés Savantes, 34, rue de la Fosse, à Nantes.

Il comprend actuellement, après dix-huit mois de fonctionnement, 174 membres, répartis dans les centres d'élevage intéressants du département. C'est ainsi que nous avons :

Sur la rive droite de la Loire : Les gros centres de Courton, Saint-

Etienne-de-Montluc, Plessé, Guenrouët, Notre-Dame-de-Grâce, et les autres centres de Matville, Savenay, Camphou, Pontchâteau, Drefféac, Missillac, Saint-Gilles-des-Bois, Fégréac, Avessac, Conquerouil, Pierre, Notre-Dame-des-Landes, Casson, Grandchamp, etc. En somme, la plus grande partie de l'arrondissement de Saint-Nazaire, et la partie ouest de l'arrondissement de Nantes.

Sur la rive gauche de la Loire : Les gros centres de Port-Saint-Père, Saint-Hilaire-de-Chalons, Chéméré, Arthon-en-Retz, Chauvé, Le Clion, Saint-Père-en-Retz, Corsept, Saint-Michel-Chef-Chef. Notons encore quelques noyaux intéressants, tels que ceux de La Marne, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Les Montiers, etc.

tions de détail par le Ministère de l'Agriculture, pour l'inscription de la race au Registre national des livres généalogiques.

BUT POURSUIVI

Le Syndicat d'élevage, depuis sa fondation, s'est efforcé de visiter les étables les plus intéressantes des centres ci-dessus indiqués et d'inscrire au Herd-Book les meilleurs géniteurs, mâles et femelles. Plus de 1.000 animaux ont été ainsi inscrits au Herd-Book nantais durant les trois tournées organisées à cet effet par le Syndicat.

Les observations faites au cours de ces inspections ont permis de constater que :

1° Les femelles sont, en général, bien racées, à bon rendement et en nombre suffisant.

2° Les mâles, par contre, sont de qualité inférieure et insuffisants au point de vue du nombre, exception faite pour quelques sujets bien racés et de réelle valeur. Remarque fâcheuse, étant donné le facteur important que présente le mâle dans l'amélioration d'une race. Aussi le Syndicat d'élevage s'est-il fixé comme première ligne de conduite l'amélioration des mâles, par l'apport en Loire-Inférieure de jeunes taureaux parthenais, achetés dans les Deux-Sèvres.

La race Nantaise, délaissée depuis quelques années et ayant cédé le pas, à l'est du département aux Maine-Anjou et sur les bords de la Loire aux Normands, mérite cependant d'être conservée dans une grande partie de la Loire-Inférieure. Très rustique, d'alimentation facile, elle convient parfaitement pour les régions peu riches, ou tout au moins, moins favorisées que celles constituées par les prairies alluvionnaires des bords de la Loire, par exemple.

Si son rendement en viande, sa précocité relative n'en fait pas une race de boucherie proprement dite, elle s'engraisse tout de même bien. En revanche, ses qualités laitières sont très intéressantes et son rendement beurrier la classe dans les premières races à ce point de vue. Le kilo de beurre est facilement obtenu avec 18 ou 19 litres de lait.

Enfin, dernier point intéressant, les boeufs nantais sont merveilleux comme travail et d'une résistance souvent à toute épreuve, comme beaucoup ont pu le constater.

R. FAIVRE.
Ing. Agr. E. S. A.

Les Agriculteurs ne veulent plus de pression sur les prix des produits agricoles

L'Association générale des producteurs de blé, appuyée par la Confédération Nationale des Associations agricoles, vient de saisir le Ministère de l'Agriculture et le Groupe de défense paysanne de la Chambre d'une protestation très catégorique contre les influences officielles ou officieuses qui s'exercent à la Bourse du Commerce pour faire pression sur les cours des céréales.

Les événements qui se sont déroulés pendant le mois de janvier nous offrent, en effet, une éclatante démonstration de ces influences que les agriculteurs ne veulent plus supporter.

L'Association des Producteurs de blé a protesté devant le Groupe de défense paysanne.

1° Contre l'intervention officielle et publique du Ministère du Commerce sur le marché des céréales.

Lire la suite en 2^e page.

Un Brin de Causette...



J'ai croisé, mardi dernier, Emile Duracuire, le fils de l'ancien notaire, qui dansait et gesticulait, un turban autour de la tête, en chantant : « Ya-t-on en arrouère du plaisir ; va-t-on en arrouère du plaisir ! »

— T'es point l'air de l'en faire, que je lui dis comme ça. On voit que c'est carnaval.

— Ah ! père Jeannot, que j'ai content de vous voir. Venez ! on va arroser ça.

— J'suis toujours prêt à arroser... C'est-y que tu te maries ?

— Mais non. Je pars aux colonies dans quinze jours.

— Aux colonies ?

— Oui, j'ai décroché un poste d'Administrateur à Makoko. Un coup de piston, vous comprenez, père Jeannot. Administrateur, c'est pas de la p'tite bière ! Et puis, voyage à l'œil en 2^e classe ; dans deux ans, six mois de congé payés. Je mets de la gallette de côté et j'épouse ma petite Louise en revenant ! Trafalalalal ! la moukère, trafalalalal !

— Mâtin ! T'en dînches des filons, mon p'tit Mimile. Mais où c'est que ça perche, ton patelin de Makoko ?

— Entre Dié et Bololo, sur les bords de l'Oubangui, en Afrique Equatoriale.

— A-t-on idée d'aller si loin, chez les nègres, quand dans not' pays y a tout ce qu'il faut pour gagner sa croûte en travaillant. Y a même des « négresses » à 35 sous pour se rafraîchir. T'en aurais point d'aussi bonnes là-bas.

— Vous en faites pas, on boira du lait de coco. Dans l'Administration faut pas se fatiguer, pourvu qu'on monte en grade. Quand il fera chaud j'irai la sieste ; j'aurai des domestiques pour me servir et me ventiler, comme un vice-roi et tu le paye — vous entendez père Jeannot — rien que la paye, ça vaut le voyage !

— T'en reviendras de tout ça, mon p'tit gars. Je ne veux point ôter tes illusions ; mais il y en a d'autres, qui sont allés là-bas avant toi, à Makoko, à Bololo, à Zoungouérou, Oua-gadougou, Kotonou, Konlikoro, Moussandougou : tout ça c'est pas le Pérou... et ça ne vaut point Vertou !

Quand on veut vraiment se faire une situation et ramasser de la gallette, faut en mettre un coup ! Faut partir avec l'idée de faire la sieste et de se faire élever par une négresse, en suçant des noix de coco : c'est la mauvaise méthode.

— Mais j'ai bien l'intention de travailler, père Jeannot.

— Heureusement, mon p'tit Mimile, sans ça tu n'aurais rien pu faire d'embarras. Nos colonies, sont un peu trop encombrées de paresseux, d'intriguants, de manitous... qui ne marquent ni la bêche, ni la pioche !

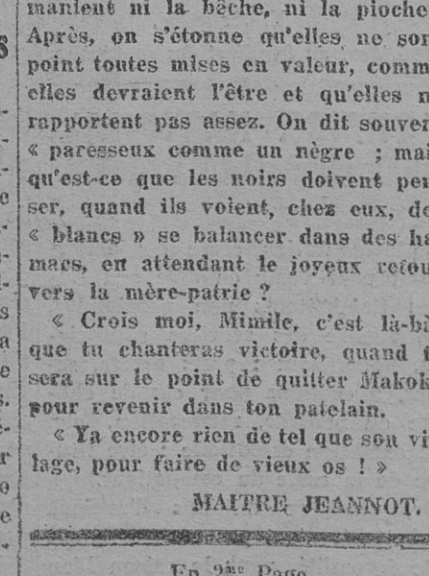
Après, on s'étonne qu'elles ne sont point toutes mises en valeur, comme elles devraient l'être et qu'elles ne rapportent pas assez. On dit souvent « paresseux comme un nègre » ; mais qu'est-ce que les noirs doivent penser, quand ils voient, chez eux, des « blancs » se balancer dans des hamacs, et attendant le jour de retourner vers la mère-patrie ?

« Crois moi, Mimile, c'est là-bas que tu chanteras victoire, quand tu seras sur le point de quitter Makoko pour revenir dans ton patelin.

« Ya encore rien de tel que son village, pour faire de vieux os ! »

MAITRE JEANNOT.

En 2^e Page



Voulez-vous faire de bonnes cultures maraîchères ?

Les Assurances Sociales

Le Gouvernement tiendra-t-il les promesses faites aux Agriculteurs par M. Poincaré ?

Monsieur Olivier de Rougé, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ouest, qui groupe 11 départements (dont la Loire-Inférieure), vient d'adresser à M. Loucheur, Ministre du Travail, la belle lettre suivante.

Elle reflète les vœux unanimes de nos populations rurales de l'Ouest et c'est au nom de tous, que le grand sénateur de Maine-et-Loire, le vaillant défenseur de la cause agricole, a écrit à M. Loucheur.

Qu'il en soit remercié et que cette Loi des Assurances Sociales soit modifiée de toute autre façon, que l'offre qui vient d'être faite.

LA LOI DOIT REPENDRE AUX DESIRS EXPRIMÉS PAR LES CULTIVATEURS ET A LEURS BESOINS ET NON AUX FANTAISIES APPRECIATIONS DE BUREAUCRATES QUELCONQUES ! SANS CELA, NOUS NOUS VERRONS TOUS OBLIGÉS D'OPPOSER UN REFUS CATEGORIQUE !

Paris, le 1^{er} Février 1929.

Monsieur le Ministre,

Par suite d'erreurs dont j'ignore la cause, le projet de règlement d'administration de la loi sur les assurances sociales envoyé le 21 janvier ne m'est parvenu que le 31. Il ne serait donc pas possible au jourd'hui, 1^{er} février, de vous faire connaître les observations que ce projet pourrait provoquer de la part du Bureau de ma Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, si je ne savais d'avance ce que pourraient être ces observations.

A plusieurs reprises déjà et notamment à sa session de décembre (27 décembre 1928), la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire « adoptant les vœux qui viennent d'être émis par l'Assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture et par la C.N.A.A. demande qu'en aucun cas la loi sur les Assurances sociales ne soit appliquée à l'Agriculture sans avoir été modifiée. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, c'est pourquoi je viens, en mon nom et au nom des membres du Bureau, que je n'ai pas eu le temps de convoquer entre le 31 janvier et le 1^{er} février pour dire la surprise profonde que me cause la lecture d'un « projet » que vous avez bien voulu me communiquer.

Aucune de nos revendications n'a été retenue, le projet n'atténue rien le texte de la loi, loin de là, il la complique.

Je réproche ce projet avec la dernière énergie parce que s'il passait à la réalité, les obligations qu'il consacrerait et qui se trouveraient entourées de formalités au milieu desquelles il serait impossible de se mouvoir, rendraient odieuses et impraticables des dispositions dont la seule annonce a jeté un véritable panique dans le monde agricole.

Je n'entre pas dans le détail, la C.N.A.A., de concert avec les Présidents de Chambres d'Agriculture, vous fera connaître la pensée unanime de la France agricole.

Laissez-moi m'étonner seulement, puisqu'il y a des Chambres d'Agriculture régionales et départementales et qui doivent essentiellement renseigner le gouvernement sur les questions professionnelles qu'il n'ait été tenu aucun compte de leur unanime sentiment non plus que des promesses répétées de M. le Président du Conseil.

Je constate, dans les onze départements de ma région, un mécontentement que j'ai le devoir impérieux de vous signaler et dont je dois à mes mandants d'être le porte-parole auprès de vous et plus loin s'il est nécessaire.

Veuillez, Monsieur le Ministre, croire à mes sentiments les plus distingués.

Olivier de Rougé,
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ouest.

Déclarations Fiscales

Deuxième quinzaine de février ! C'est la fin des délais impartis par la loi pour diverses déclarations en matière d'impôts directs.

Il est utile de les rappeler, tout au moins pour les Contributions intéressant le mode agricole :

I. — Impôt général sur le Revenu

Les déclarations, inscrites sur une formule que le contribuable trouve dans chaque Mairie, doivent être adressées avant le 1^{er} mars au Contrôleur des Contributions directes.

La dernière loi de finances a élevé de 7.000 à 10.000 francs, majorés s'il y a lieu du montant des déductions pour charges de famille, le minimum de revenu global exempt d'impôt.

Mais bien que n'étant pas soumis à l'impôt général sur le revenu, doivent néanmoins faire une déclaration les contribuables qui ont été portés en 1928 aux rôles des divers impôts caducitaires pour un total de revenu excédant 1.500 francs.

Rien n'est changé quant au droit d'option pour le contribuable de déclarer pour ses revenus fonciers et pour son bénéfice agricole, soit ses revenus et son bénéfice agricole forfaitaires, soit ses revenus et son bénéfice net réels — à la condition toutefois d'adopter le même système pour tous les revenus de même catégorie.

1^{er} Cas. — Le Contribuable préfère le régime forfaitaire.

Il déclare comme revenus fonciers les revenus imposables portés sur ses avertissements de contributions foncières 1928. Mais l'Administration a le droit, à charge par elle d'en apporter la justification, de remplacer le revenu forfaitaire par le revenu réel net, en prouvant qu'il est supérieur.

Comme bénéfice agricole forfaitaire, le contribuable déclare le revenu cadastral des terres qu'il exploite, tel qu'il est porté à la matrice, multiplié par 5,4687 (ou, ce qui donne le même résultat, le revenu imposable porté à l'avertissement d'impôt foncier multiplié par 3,125). Ceci pour l'ensemble des divers cultures usuelles : terres, prairies, vignes, mais, pour les terres cultivées en blé en 1928, et dont la déclaration spéciale aura été faite dans les délais indiqués ci-dessous, le multiplicateur 5,4687 doit être réduit à 4,375 (et si l'on fait le calcul sur le revenu imposable porté aux avertissements d'impôt foncier, il faut remplacer 3,125 par 2,50).

2^e Cas. — Le Contribuable préfère le régime du revenu réel net.

Pour ses propriétés foncières, il déduit de son revenu réel brut les frais de gestion, assurances, entretiens

et amortissement des immeubles, notamment des immeubles bâtis, à l'exclusion des sommes dépensées pour l'agrandissement de ce capital (des constructions neuves par exemple). L'excédent forme le revenu réel net.

Pour son bénéfice agricole, il déduit du bénéfice brut effectivement réalisé (y compris les profits et avantages dont il jouit en nature) les dépenses effectuées pour l'acquisition de ce bénéfice, notamment : le fermage qu'il paie avec ses accessoires s'il est fermier, ou, s'il est propriétaire exploitant, la valeur locative normale des terres qu'il exploite, l'intérêt des fonds qu'il a pu emprunter et leur remboursement, les salaires et rétributions diverses, argent et nature de ses domestiques, journaliers et des membres de sa famille qui l'assistent dans son exploitation, le prix d'achat des matières premières, semences, engrais, etc.; les assurances diverses, les frais d'entretien de son matériel, son amortissement à son moins 10 %, les réparations effectuées aux immeubles, etc.

Le tout est inscrit d'une certaine comptabilité tout au moins rudimentaire, portant le détail des recettes et des dépenses que le contribuable peut présenter aux agents de l'Administration, s'ils critiquent ses évaluations. L'excédent des recettes sur les dépenses et charges diverses constitue le bénéfice net.

Bien entendu, en cette matière de bénéfices agricoles, au cas de bail à demi-fruits, le propriétaire et le fermier n'ont à déclarer chacun que la moitié du bénéfice, forfaitaire ou réel.

II. — Réduction d'impôt sur les Bénéfices agricoles, pour les terres cultivées en blé l'année précédente.

La réduction est de 1/5, le coefficient général de 2,50 étant abaissé à 2 pour les cultures de blé.

Pour en bénéficier, l'exploitant doit, avant fin février, déclarer au Contrôleur des Contributions directes, la contenance et le revenu cadastral des terres qui étaient cultivées en blé en 1928.

Depuis plusieurs années, les Chambres d'Agriculture demandent que la réduction soit fixée à titre forfaitaire et acquise de plein droit à une fraction constante du revenu cadastral de l'exploitation; 1/3, 1/4 par exemple, correspondant à la proportion normale de ses ensemencements par rapport à sa contenance totale, sans obliger le contribuable à une déclaration variable tous les ans. Il n'a point encore été fait droit à cette réclamation, pourtant bien judiciaire.

III. — Dédutions pour Charges de famille

Avant fin février, le contribuable qui veut bénéficier des réductions très sensibles d'impôts que la loi lui accorde pour ses charges de famille, c'est-à-dire à raison de ses parents de plus de 70 ans vivant avec lui et à sa charge, et de ses enfants mineurs de 21 ans habitant également avec lui, doit en faire la déclaration au Contrôleur sur des formules spéciales mises à sa disposition.

Ces avantages ont été augmentés par la loi du 30 décembre 1928, qui a élevé à 3.000 francs pour chacun des deux premiers enfants mineurs, et à 1.000 francs pour chacun des suivants. La déduction exempte d'impôts à faire sur le total du revenu imposable déclaré par le contribuable.

L. L.

Mérite Agricole

Par décret en date du 2 février, rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, la décoration du Mérite agricole a été conférée aux personnes suivantes :

Grade d'Officier. — MM. Cormier, ing. agronomes, Nantes; Moité, agric., Nantes; Turpin-Leroux, éleveur, Rouans (Loire-Inférieure).

Chevaliers. — MM. Angé, maraîcher, Saint-Sébastien-de-Pornichet (Loire-Inf.); Bertrand, propriétaire exploitant, Batz (Loire-Inf.); Brelet, agriculteur, Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inf.); Briand, jardinier, Saint-Sébastien-sur-Loire; Chéneau, viticulteur, Mouzillon (Loire-Inf.); Chesneau, horticulteur, Nantes; Denis, propriétaire, Préailles (Loire-Inf.); Ferré, éleveur, Saint-Mars-du-Désert (Loire-Inf.); Garnier, botaniste, Nantes; Gravaud, cultivateur, Sué (Loire-Inférieure); Hupel, agriculteur, Lusanger (Loire-Inf.); Léchappé, régisseur, Vieilleville (Loire-Inf.); Perraud, constructeur agricole, Corsept (Loire-Inf.); Perrault, jardinier, Nantes; Joubert, cultivateur, Varades (Loire-Inf.).

Dans cette liste de nouveaux promoteurs, nous sommes heureux d'y relever les noms de plusieurs adhérents, et particulièrement celui de M. Paul Cormier, ingénieur-agronome, notre ami et collaborateur, déjà titulaire de la Croix de Guerre et la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations aux uns et aux autres.



Voulez-vous faire de bonnes Cultures Maraîchères ?

par VINET père

Si vous voulez faire de bonnes cultures maraîchères, il faut, premièrement, avoir un sol approprié au genre de culture que vous êtes le plus apte à exécuter; les sols d'alluvions riches et profonds en terre végétale perméable dans le voisinage de l'eau et qui, cependant, sont à l'abri des crues sont ceux qui conviennent le mieux.

Si vous êtes à même de choisir tout sol profond d'un accès facile pour pouvoir transporter les engrais et apporter tout les amendements qui peuvent contribuer à améliorer le sol, à proximité d'une grande ville ou de grandes voies de communications, sont autant de causes qui peuvent contribuer aux résultats que vous cherchez.

EXPOSITION

L'exposition a aussi une influence considérable, les terrains à l'exposition de l'Est au Sud et Sud-Sud-Ouest, sont toujours plus précoces, et, si ils sont abrités du Nord-Ouest au Nord-Est, ils seront encore plus favorables. La culture maraîchère ne saurait être limitée à tous les terrains bien exposés, mais il importe surtout de cultiver dans chaque sol, les espèces qui sont les plus aptes à y prospérer, suivant la saison et le but que l'on se propose, là est assurément le succès de l'entreprise.

J'ai dit au commencement de cet article que le sol devait être perméable si l'on veut faire un travail pratique et pouvoir procéder à tous les travaux que nécessitent la culture et en temps opportun.

Avez-vous un terrain dont la couche de terre végétale est d'une certaine profondeur, mais qui cependant repose sur un sous-sol argileux et qui conserve l'eau à la surface et ne vous permet pas de faire vos cultures au moment opportun. N'hésitez pas, il faut y apporter remède immédiatement, il faut commencer par l'assainir, cet assainissement consiste à y faire de nombreux drainages si votre terrain a une certaine pente, commencer par faire un drainage collecteur qui partira de la partie la plus élevée à la partie la plus basse; il devra être d'autant plus profond et plus grand que votre terrain sera plus humide, et de chaque côté de ce collecteur vous en ferez de plus petits de manière que l'ensemble de vos travaux présente l'aspect d'une arête de poisson; il va sans dire que les petits drainages seront d'autant plus rapprochés que votre terrain sera plus humide et moins perméable; dans les terres très compactes un drainage tous les quatre mètres est quelquefois nécessaire. Vos drainages les moins profonds devront être cependant à l'abri de tous les travaux culturaux que l'on sera obligé d'exécuter dans la suite, c'est-à-dire que vos drains les moins profonds devront être recouvert d'une couche de terre d'au moins 0 m. 40; pour la confection de vos drainages, toute sorte de matériaux peuvent être utilisés, cependant l'expérience a démontré que la pierre cassée faisait des drains de peu de durée, les petites pierres finissent vite par rentrer une partie de l'argile qui est entraînée par les eaux d'évacuation et ne tarde pas à obstruer complètement le drainage; pour qu'un drainage donne toute satisfaction, il faut que les eaux puissent s'écouler librement sans rencontrer d'obstacles sur son passage si l'on n'a pas de la pierre favorable pour leur confection, il est préférable d'avoir recours aux conduites en terre cuite avec manchon comme en trouve aujourd'hui dans le commerce, et qui sont d'une pose très facile et rapide et d'une durée illimitée si la terre est bien cuite; il m'a été donné d'en voir qui avaient été construites depuis plusieurs siècles et qui étaient en parfait état de conservation. Quant le drainage est terminé, qu'il soit en pierre ou en poterie, il convient d'étendre par-dessus des débris de végétaux quelconques : roseaux, paille, etc., qui empêcheront la terre argileuse de se tasser à nouveau sur le drain et de paralyser ainsi l'écoulement des eaux.

Si par endroit la couche de terre végétale, n'a pas une épaisseur suffisante, il faut procéder au défoncement, ce défoncement doit être pratiqué avec soin, on ne doit pas opérer comme pour une plantation d'arbres et porter la terre superficielle à 0 m. 50 de profondeur, le défoncement consistera à ouvrir une tranchée de 0 m. 50 de largeur et d'enlever la terre à un fer de bêche, que l'on transportera à l'endroit où de-

vous se terminera l'opération, puis on labourera le fond de la dite tranchée, de sorte que le sous-sol reste à la même place et ne se trouve pas mélangé avec la couche superficielle, ce qui nuirait pendant plusieurs années au succès des cultures; après avoir labouré le fond de votre tranchée, vous prenez la terre superficielle de la seconde pour couvrir votre première et vous continuez ainsi jusqu'à l'extrémité du terrain que vous vous êtes proposé de défoncer.

Tous ces travaux ne sont que préliminaires, il faut maintenant procéder aux amendements qui consistent, si votre couche de terre arable manque d'épaisseur, à y apporter des terres de route ou nouvelles, que vous aurez préalablement mis en tas l'année précédente et retournées au moins plusieurs fois pendant l'année vives y aurez ajouté de la chaux vive qui facilitera la décomposition des matières organiques qui peuvent s'y trouver et les rendra assimilables à la culture; ces apports de terres nouvelles bien chaulées seront un remède efficace contre la hernie des Crucifères (vulgairement appelée maque du chou), si vous avez l'intention d'en cultiver. Mais, pendant les premières années que vous aurez fait ces apports de terre chaulée, vous devrez vous dispenser de cultiver de l'oignon ou toute autre plante de la famille des liliacées. Ce genre de plantes redoutant les excès de chaux. Si après avoir procédé comme il vient d'être dit et que vos terres soient encore trop compactes, procurez-vous du sable de Loire, ou de rivière, si vous ne pouvez disposer du premier.

Après avoir préparé votre terrain pour votre culture, mettez-le en couverture; le sable, qui a l'avantage de conserver sa porosité et de s'échauffer rapidement, empêchera le tassement des terres fortes, facilitera la végétation, et hâtera le développement des plantes ou des graines que vous aurez confiées à la terre. Une couverture de quelques centimètres est suffisante, soit 0 m. 02 ou 0 m. 03 par exemple, et vous aurez hâte votre récolte de plus de quinze jours, ce qui est très appréciable.

Beaucoup de publicités horticoles conseillent de détruire par le feu une partie des végétaux, je ne partage pas cette manière de voir, et j'estime au contraire qu'il faut ramasser avec soin tous les débris, de quel que nature qu'ils soient, qui, par leur décomposition, sont susceptibles de se convertir en humus, et si l'on craint qu'ils propagent quelques maladies cryptogamiques, leur faire au préalable subir une fermentation avec des débris de plantes vertes, ce qui occasionne une fermentation acide à laquelle ne résistent pas les germes de parasites cryptogamiques.

Il m'a été donné de mettre en fermentation des bois de tomates qui avaient été détruits par le pronoporus des solanées, après une fermentation comme il est dit ci-dessus et avoir été rebrossés plusieurs fois pour exciter de nouvelles fermentations. L'année suivante ce compost servit à faire une nouvelle culture de tomates qui fut indemne de maladie. Ce procédé fournit une quantité appréciable d'humus qui se serait évaporé en fumée s'il avait été brûlé. Telles sont, sommairement, les premiers principes qui doivent présider à la création d'une exploitation maraîchère.

VINET père,

Président du Syndicat des Jardiniers.

L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS

Cette institution, créée par le Parlement pour venir en aide aux Anciens Combattants non pensionnés, peut rendre des services appréciables, notamment : prêts divers, secours, allocations pour cas de chômage ou maladie, réduction, etc. Une condition essentielle : être titulaire de la carte du combattant.

Or, plusieurs millions d'anciens combattants n'ont pas encore rempli cette formalité, pour la raison bien simple qu'ils ne savent où s'adresser.

Gratuitement, en toute camaraderie, la F.O.P. des Mutillés, 85, boulevard Beaumarchais, Paris (3^e), leur enverra l'imprimé à remplir pour obtenir cette carte. Joindre simplement un timbre pour l'envoi.

Machines Agricoles

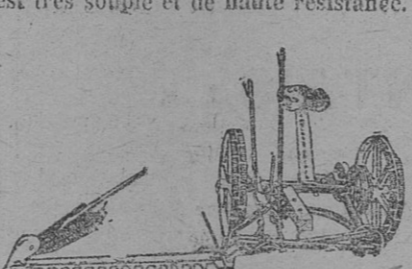


Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Son train d'engrenage d'embranchement ne comporte aucun bouton et peut se démonter en une minute, temps record, par l'enlèvement d'une seule gouille, ses doigts sont en acier moulé (et non en fonte malléable).

Son timon contreplaqué breveté, obtenu par les procédés employés dans la fabrication des ailes d'avion, est très souple et de haute résistance.



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 2 lames, franco de port, et une garantie de 5 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1929, derniers perfectionnements :

- Coupe 1^{er} 13..... 1.900 fr.
- Coupe 1^{er} 30..... 1.915 —

Remise à nos adhérents.

Modèles ordinaires, à vitesse accélérée :

- Coupe 1^{er}..... 1.700 fr.
- Coupe 1^{er} 07..... 1.710 —
- Coupe 1^{er} 15..... 1.800 —
- Coupe 1^{er} 30..... 1.815 —

Remise et même garantie, franco de port.

APPAREIL A MOISSONNER, à relevage vertical, toutes largeurs de coupe.

Système breveté assurant le parfait équilibre de la machine. Le tablier ne s'articule pas sur la barre coupeuse mais sur un plateau qui double la largeur de cette barre. Ce qui permet de tasser une forte javelle.

Se monte ou se démonte en trois minutes.

Prix de l'appareil complet : 210 fr.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVÉRISATEURS en cuivre plombé, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres. Pompe à disque : lance simple 174 fr.; lance double 184 fr.; lance triple 187 fr., rendu franco et remise aux adhérents.

La même, contenance 20 litres, avec lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 288 fr.

PULVÉRISATEUR pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres. Pompe à disque : 150 fr.

SOUFREUSES :

- Etoile, double effet, à hélice..... 118 fr.
- Petite jaune, simple effet, à brosse..... 95 fr.

Ces prix s'entendent franco et remise aux adhérents.

Pulvérisateurs à traction

En cuivre rouge plombé, spécialement étudiés pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique. Différents modèles des meilleures marques et modèles mixtes pour vignes.

Bidons à lait

Extra renforcés, nouveau modèle à cercle supérieur embouti et forte fermeture hermétique spéciale, par joint de caoutchouc :

- 15 litres..... 48 fr.
- 20 —..... 55 —
- 25 —..... 60 —
- 30 —..... 75 —
- 40 —..... 90 —
- 50 —..... 135 —

Prix nets, départ usine.

Bacs à fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté; trois cercles, points rouge, bronzé ou noir.

Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres : 0^m 30, 10 fr. 50 — 0^m 35, 12 fr. 75 — 0^m 40, 15 fr. — 0^m 45, 16 fr. 85 — 0^m 50, 21 fr. 50 — 0^m 55, 24 fr. 50 et 0^m 60, 32 fr. 50.

Prix nets, départ fabrique.

Nous consulter par quantités.

Moulins

Pour mouture et concassage. Montés sur roulements à billes. Actionnés à bras, peuvent produire 60 à 80 litres de mouture à l'heure. Le carter se démonte instantanément pour le nettoyage et la visite des meules.

Un écrou permet de régler la finesse de la mouture. Avec meules de la mouture. Avec meules de la mouture.

Prix : 440 fr. Remise aux adhérents.

GRAND MODÈLE pour marche au moteur, débit 150 à 300 kil. à l'heure. Meules métal.

Prix : 800 fr., départ. Remise aux adhérents.

Coupe-Racines

Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée, trémie en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goulotte amenant les tranches dans un récipient.

N^o Nombre de lames Débit à l'heure Prix avec couvre-lame

1 4 1.500 kil. 370 >>>

2 4 2.500 — 450 >>>

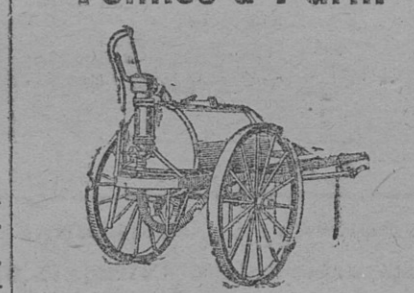
3 6 4.000 — 575 >>>

Prix nets, facilement comptant, à prendre en magasins à Nantes, ou sur wagon départ Nantes, par toutes quantités.

Ces prix s'entendent départ. Remise à nos adhérents.

Instrument sans couvre-lame, réduction de 50 francs. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

Tonnes à Purin



on à eau; voie normale, crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3^m /^m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

Remise à nos adhérents. Marchandise rendue franco gares grands réseaux. Autres modèles sur demande. Avec pompe, débit 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantané, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 600 fr. en supplément.

Fils de fer galvanisés

Prix par 100 kilos, en boîtes réglées à 5 km.

13..... 198 50

14..... 195 >>>

15..... 191 50

16..... 188 >>>

17..... 185 50

18..... 183 >>>

19..... 180 50

20..... 178 >>>

Prix nets, facilement comptant, à prendre en magasins à Nantes, ou sur wagon départ Nantes, par toutes quantités.

La vente croissante de nos Machines Agricoles et Instruments de Ferme prouve que nous ne fournissons que des instruments de marque, de 1^{er} CHOIX et à des PRIX LES PLUS BAS. Notre service peut vous fournir TOUT ce que vous pouvez désirer pour votre exploitation. Consultez-nous avant tout achat.

Chronique Syndicale

Saint-Etienne-de-Montluc

Dimanche 17 février, à 9 heures du matin, à l'issue de la messe, Salle de l'Hôtel Gauthier, au bourg de Saint-Etienne-de-Montluc, caserie agricole par M. Faivre, directeur du Syndicat Central.

Rezé-Pont-Rousseau

Dimanche 17 février, à 1 h. 30 de l'après-midi, Salle de l'Hôtel du CHAPEAU-ROUGE, A PONT-ROUSSEAU, grande réunion syndicale, avec le concours de Présidents de Syndicats laitiers de la Bannière de Nantes et de plusieurs notabilités agricoles.

Conférence par M. R. Faivre, directeur du Syndicat Central. Des décisions importantes devant être prises, nous prions nos amis d'y venir nombreux et d'y amener leurs voisins.

Sion-les-Mines

Dimanche 24 février, à 8 h. 3/4, à l'issue de la messe, Salle de la Mairie, grande réunion syndicale et conférence sur les Assurances sociales et l'Agriculture. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Au Loroux-Bottereau

Une Conférence sur les Assurances sociales. Dimanche dernier, 10 février, M. Jean Le Cour-Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, a fait au Loroux-Bottereau une conférence très documentée sur les Assurances sociales, devant près de 400 auditeurs. Présenté par M. Linyer, le sympathique sénateur, maire du Loroux, le conférencier entra dans le vif du sujet et exposa, en un langage clair et précis ce qu'allait être cette loi des Assurances sociales, dont le règlement d'administration ne comporte pas moins de 400 articles.

Une question a été posée par quelques auditeurs : « On sait que le gouvernement doit bonifier de 25 % les versements opérés par les titulaires de la carte des Anciens Combattants, dans la caisse de l'U. N. C. Ne pourrait-on pas demander au gouvernement de faire cette bonification, quelle que soit la caisse à laquelle

Prêts agricoles aux Anciens Combattants

L'Office National du Combattant vient d'instituer une catégorie de prêts, dits « Prêts agricoles » en faveur des Anciens Combattants, en vue de leur faciliter l'accession de la petite propriété rurale.

Lorsque les organismes de crédit agricole sont en état d'intervenir de façon à permettre au postulant de s'installer à son compte sur une terre, l'Office National consent des prêts (1.500 fr.) ou pour achat d'outillage ou de cheptel (4.000 fr.) et exceptionnellement 5.000 qui constituent une aide pouvant être tenue pour suffisante.

Le Collage des Vins

PAR L. Moreau et E. Vinet (Suite)

3^e COLLAGE PROPREMENT DIT.

Le vin ayant été préparé, comme nous venons de l'indiquer, on procédera au collage. Quelques heures après le tanisage ou mieux, le lendemain, afin d'être assuré que le tannin est entièrement dissous et bien réparti dans toute la masse du liquide, condition importante pour une bonne prise de colle, on fouettera de nouveau le vin, puis l'on versera la solution de gélatine préparée on la colle liquide du commerce. Celle-ci sera diluée dans trois ou quatre fois son volume de vin et on l'introduira, en plusieurs fois, dans le liquide maintenu en mouvement par des fouettages. On terminera l'opération par un dernier fouettage prolongé pendant deux ou trois minutes; on fera de suite le plein et le vin sera abandonné au repos pendant le temps nécessaire à une clarification complète, généralement douze à quinze jours, quelquefois trois semaines, suivant la densité du vin et les conditions atmosphériques.

Il sera bon, le lendemain du collage, de vérifier la « prise de la colle » par un prélèvement du vin qui devra nettement se clarifier à la bonde.

4^e SOUTIRAGE DU VIN SUR COLLE. — Une fois le vin bien clair, la colle étant tombée et tassée, on procédera au soutirage en prenant les précautions nécessaires pour ne pas remettre le dépôt en suspension et en choisissant un jour où la pression barométrique est ascendante et élevée. Le vin soutiré sera reçu dans un fût méché avec un quart de mèche ou davantage, suivant la teneur

Ancune garantie n'est exigée jusqu'à 6.000 francs, mais pour une avance supérieure, l'emprunteur sera tenu de fournir une garantie réelle (hypothèque, nantissement...)

une garantie personnelle (caution) dont tous les frais seront à sa charge.

5^e SURCOLLAGE. — Il peut arriver que le collage, au lieu de clarifier le vin, le laisse plus trouble. Les proportions de tannin et de gélatine ne sont pas, dans ce cas, celles qui doivent se correspondre. En pratique, la dose de tannin doit être un peu supérieure à celle de gélatine, mais il ne faut pas dépasser une certaine limite. Tout vin surtanisé doit être traité comme un vin de presse continue. La complication est plus grande lorsqu'il y a un surcollage, c'est-à-dire excès de gélatine par rapport au tannin. Une nouvelle addition de tannin au vin surtanisé ne donne pas toujours le résultat attendu; dans bien des cas — et après essai — il faut retaniser le vin fortement (20 gr. par hecto environ) et le coller légèrement pour amorcer la réaction. La difficulté que l'on a à clarifier un vin surtanisé doit inciter le viticulteur à soigner l'opération du collage.

Colle liquide à la Gélatine purifiée

MARQUE S.O.E.

Cette colle, fabriquée d'après une formule trouvée par MM. Moreau et Vinet a déjà fait ses preuves dans notre région, et son débit est passé de quelques centaines de litres il y a 8 ans, à plus de 5.000 litres pendant la dernière campagne.

Elle donne au vin, aussi bien rouge que blanc, une limpidité et un brillant qui contribuent beaucoup à augmenter leur valeur.

La dose à employer dans les cas ordinaires est de 1 litre par 11 hectos (5 barriques) de vins à coller.

Le prix de détail est fixé à 6 fr. 50 le litre nu, départ Angers. Réduction pour quantité. Nous consulter au Syndicat.

L. MOREAU et E. VINET, Ingénieurs Agronomes.

10, rue de la République, ANGERS.

Vêtements

BELLE JARDINIÈRE PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone : 142-76 - Ch. post. Nantes : 83-20

Vêtements

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 11 Février

ANIMAUX	Années	COURS OFFICIELS du kilo viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	3,284	110	9 60	8 20	6 40	5 76	4 51	3 20	6 51
Vaches	1,644	90	9 60	7 80	6	5 76	4 34	3	6 78
Taureaux	375	45	8	7 10	6 40	4 80	3 90	3 20	5 33
Veaux	1,656	15	15	12 70	9 50	9	7 24	5 24	10 20
Moutons	14,352	140	17 50	14	12 50	8 75	6 58	5 05	9 85
Porcs	3,020	11	14	10 14	7 44	7 80	7 10	4 80	8

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

BŒUFS. — Les bœufs normands se sont fixés à 4,80, et les plus communs, 3,90 à 4,55.

Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, nanceaux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra 4 à 4,80 ; en bonnes grises, 3,70 à 4,10 et en viande ordinaire, 3,50 à 3,80.

Bœufs bretons, 3,80 à 4 ; ordinaires 3,30 à 3,90.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3,80 à 4,30, tandis que les animaux plus grossiers valaient 3,10 à 3 fr. 80. Bretons extras, 4,20 à 4,80.

VEAUX. — La vente a été bonne en face du petit total amené. La demande, suivie, a permis de relever les prix de cinq à dix sous par livre nette.

Angevins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 6,15 à 7 fr. Veaux de Laigle et Gacé dans l'Orne, Manche, 6 à 6,50. Caen, Gournayeux, 5,50 à 6,50. Vendée, Deux-Sèvres, 5,90 à 6,50.

Les bretons ont été traités de 5,90 à 6,30.

Les veaux de sortes extras des meilleurs rayons et d'un poids commode (130 à 170 livres de viande) se sont établis de 7,50 à 8,65 au détail.

Les Agriculteurs ne veulent plus de pression sur les prix des produits agricoles

Suite de la 1^{re} page

Les cours du marché réglementé des avoines (courant) passés de 129 fr. 75 le 21 janvier date de l'intervention ministérielle à 127 fr. 50 le 30 janvier ; la base de liquidation, maintenue avec persistance à 127 fr. 50 ne correspondent en aucune façon — compte tenu des frais de transports obligatoires — à la valeur réelle de la marchandise (avoine grise ou noire du Centre) qui atteint de 125 à 128 fr. départ. Ces cours sont faussés par l'intervention officielle au mépris des vœux unanimes de toute l'Agriculture qui s'élève contre la pression exercée sur les prix des produits agricoles quels qu'ils soient.

Cette intervention du Ministère du Commerce a été en outre couramment interprétée comme un moyen indiscutable d'atteindre d'une manière indirecte les cours du blé et, à ce nouveau titre, elle appelle une protestation toute spéciale des producteurs de blé.

2^e Contre certains projets de modification du règlement du marché des avoines élaborés dans le sens le plus contraire aux intérêts des producteurs et qui seraient trop favorables — dit-on — à certains intérêts particuliers. Les agriculteurs ne toléreront pas que les règlements des différents marchés des céréales, qui ont une influence directe sur les prix des denrées agricoles, soient modifiés — car il y a des modifications qui s'imposent — sans consultation du Ministère de l'Agriculture et des associations agricoles.

3^e Contre les manœuvres spéculatives rendues possibles par la cotation au marché réglementé des blés allemands. Ces blés, importés à des cours de dumping grâce à la prime d'exportation dont bénéficient les Allemands, étant utilisés, en raison de leur mauvaise qualité boulangère qui en écarte les acheteurs, comme une masse de manœuvre pour déprécier les cours du blé.

L'Association des Producteurs de blé, depuis le mois de septembre, à différentes reprises, a attiré l'attention du Gouvernement sur les dangers que présente pour la production française la constitution au marché de Paris d'un stock important de ces blés allemands et l'influence que peuvent exercer leurs détenteurs sur les cours. Elle avait saisi officiellement le Ministère du Commerce le 3 décembre 1928 ; mal-

gré ses dénégations (réponse du 30 décembre), les faits sont venus confirmer les craintes des producteurs. Du 3 au 18 janvier, la mise en circulation de plusieurs milliers de quintaux de ces mauvais blés a, dans une large mesure, atténué la reprise de fermeté qui aurait dû inévitablement sur le marché français, suivre la reprise américaine. Cette pression, exercée en vue d'intérêts particuliers, sur les cours du blé français, correspond malheureusement trop bien à « la politique du blé bon marché » contre quoi l'Association des producteurs de blé lutte depuis 5 ans.

C'est la répétition de la manœuvre des blés aillés dénoncée en 1927 par l'Association des Producteurs de blé dans une plainte dont la solution est différée par la Justice ; la Chambre des Mises en accusation reculant de mois en mois la décision qui s'impose et dont les agriculteurs n'admettraient pas qu'elle soit indéfiniment ajournée.

4^e Contre l'inexactitude des cotations officielles du blé qui visiblement ne reflètent plus les cours réels de la marchandise. Alors que du 2 au 23 janvier, les prix des blés d'importation montaient de 7 à 9 fr., ceux du blé indigène départ culture rayons d'approvisionnement de Paris, influencés par les cotations de la Bourse, ne montaient que de 5 à 6 francs et la cote officielle des courtiers assermentés qui devrait refléter exactement la valeur réelle de la marchandise rendue à Paris, montait seulement de 3 francs.

Cette pression sur les cours officiels du blé témoigne d'une volonté arrêtée de ne pas laisser monter le cours du blé français, celui de la farine et le prix du pain. On a même parlé, à mots couverts, de convoquer à nouveau la Commission des Farines de la Seine pour empêcher, si l'élévation du prix du blé risquait de la rendre inévitable, une hausse du prix du pain de 1 sou.

De toutes ces influences officielles ou officieuses, publiques ou privées, les producteurs de blé et avec eux tous les agriculteurs ne veulent plus ; elles cadrent trop mal avec les déclarations officielles sur la gravité de la crise agricole.

L'Association Générale des Producteurs de Blé.

Dans votre intérêt
n'achetez pas de meubles sans visiter
la Fabrique d'Ebenisterie
réputée pour le fini, la solidité et le bon marché de ses meubles
P. GRAINDORGE, Il, Rue Joseph-Caillé
Place Viarme - NANTES - Tél. 133-24
Pose et livraison gratuite à domicile, dans un rayon de 30 Kilomètres. Facilités de paiement.

Destruction des Mauvaises Herbes dans les Céréales

SYLVINITE SPÉCIALE

Que les mauvaises herbes envahissant les céréales soient un véritable fléau, pouvant amener, principalement par printemps doux et pluvieux, une diminution considérable, parfois presqu'une suppression de récolte, tous les agriculteurs en sont tristement persuadés ; que des procédés efficaces de destruction de la plupart de ces mauvaises herbes soient aujourd'hui bien au point, tous devraient également le savoir. Bien peu en effet ignorent, mais combien y ont recouru ? Ce serait certainement pour un étranger aux choses de la terre et un ignorant de la mentalité paysanne, un sujet de stupefaction que de constater le nombre de récoltes encore fortement endommagées par les mauvaises herbes alors que le cultivateur aurait souvent pu les détruire.

Le traitement à l'acide sulfurique dilué, bien fait, est d'une efficacité certaine pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales ; presque tous les cultivateurs le savent et pourtant, dans notre région de l'Ouest, y en a-t-il un sur dix qui mette à profit une telle méthode ?

Si vous interrogez le cultivateur, peut-être vous répondra-t-il que le traitement à l'acide est dangereux, qu'il exige des appareils coûteux qui s'usent vite, et autres raisons qui n'en sont vraiment pas, devant les résultats excellents obtenus. En tous cas, ces raisons ne sont pas valables quand il s'agit du traitement à la sylvinite spéciale, produit dont l'emploi facile ne présente aucun danger et qui n'exige pour son épandage, aucun appareil spécial.

En juin dernier, dans plusieurs journaux agricoles de la région, après avoir expliqué les causes des quelques résultats nuls ou insignifiants obtenus par ce traitement, nous avons cité de nombreux extraits de lettres de cultivateurs ayant obtenu avec la sylvinite spéciale bien emulsoyée, des résultats excellents. Ces lettres, pour la plupart écrites peu après le traitement, ne pouvaient que signaler les résultats immédiats, c'est-à-dire disparition des mauvaises herbes.

A la moisson, les résultats se confirment excellents, car l'action « engrais » de la sylvinite spéciale vient nettement s'ajouter à l'action « destruction des mauvaises herbes ». Nous pouvons, à titre d'exemple, détailler les résultats de l'expérience de M. Truchean, cultivateur à Malboise, par Doué-la-Fontaine (M.-et-L.), la récolte séparée et la pesée des parcelles ayant été faites très soigneusement.

Voici ce que M. Truchean nous écrivait, le 25 mars 1928, une quinzaine de jours après le traitement fait dans d'excellentes conditions, à la dose d'environ 1.000 kilos de sylvinite spéciale à l'hectare :

« ... J'ai traité un matin par la plus abondante rosée possible et suivie d'une belle journée ensoleillée. « Je suis retourné quelques jours après voir mon champ. A quelques pas de l'arrivée, j'aperçois ma surface toute changée et, au fur et à mesure que j'avancais, ma surprise était de plus en plus grande, on aurait dit que le feu avait passé en menaçant le blé. La vesce, le jarziaz, la renouée, le mouron, le jeune picot (renouée) et quantité de petites herbes étaient complètement grillées. « ... Comme remarque à faire pour l'emploi de la sylvinite spéciale, pour mon compte personnel, c'est que je ne trouve très satisfaisant, je crois réellement avoir saigné mes frais primitifs en assurant ma récolte par ce moyen. « ... A l'avenir, les mauvaises herbes ne m'inquiéteront plus... »

Le blé dans lequel M. Truchean a fait cette expérience, était du « Vil-morin 23 », semé dans une terre argilo-calcaire, profonde, véritable terre à blé, dont voici d'ailleurs l'analyse physique :

ANALYSE PHYSIQUE	
Cailloux.....	0,70 pour 100
Sable siliceux.....	64,50
Argile.....	17,90
Calcaire.....	4,15
Débris organiques.....	2,60
Humus.....	0,75
Indéterminés.....	0,40

ANALYSE CHIMIQUE	
Azote.....	1,28 pour 100
Acide phosphorique.....	0,83
Chaux.....	32,30
Potasse totale.....	2,58
Potasse assimilable.....	0,32
PH.....	7,8

En résumé, terre bien pourvue en tous les éléments, sauf en acide phosphorique. Le PH indique une terre à réaction alcaline.

Nous avons visité le champ d'expérience de M. Truchean, à deux reprises avant la moisson, en dehors même de la question mauvaises herbes, le blé a constamment été plus beau, d'un vert plus sombre, indice de plus de vigueur et de santé.

A la moisson, après récolte séparée, battage et pesée des parcelles, on enregistra les rendements suivants ramenés à l'hectare :

Rendement à l'hectare	Grain Paille (kilos)	(kilos)
Parcelle traitée à la sylvinite spéciale.....	4.000	9.200
Parcelle non traitée.....	3.300	6.400

Différence en faveur de la parcelle traitée..... 700 2.800

De plus, le grain de la parcelle traitée avait un poids spécifique d'environ un kilo plus élevé que le grain de la parcelle non traitée.

Si l'on compte la sylvinite spéciale au prix moyen de 33 fr. les 100 kilos (en Maine-et-Loire), le blé au prix moyen de 145 fr., l'emploi de la sylvinite spéciale a procuré un bénéfice net à l'hectare de :

7x145 - 10x33 = 685 fr.

ce qui correspond, pour une dépense de 330 francs, à un placement de plus de 200 pour 100 ; encore l'argent n'a-t-il été immobilisé guère plus de six mois au lieu d'un an. Dans le calcul fait plus haut, on ne tient même pas compte de la valeur de l'exécédent de paille, qui fait cependant bien plus que compenser les frais supplémentaires d'épandage, de récolte et de battage.

Enfin nous ajouterons que les mois de mai, juin et juillet, anormalement secs, ont entravé le développement de la végétation spontanée, dont les dégâts auraient été bien plus considérables si des pluies plus fréquentes avaient favorisé son développement.

Ainsi, à l'immuable, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), M. Luce, instituteur, particulièrement dévoué à la cause agricole, nous avait organisé divers champs d'expériences ; dans l'un d'eux, chez M. Douaud, au Qui-brais, la végétation spontanée (surtout constituée par du jarziaz), prit un tel développement dès le début de mai, que M. Douaud faillit sarcler la parcelle témoin, pensant qu'il ne resterait plus de blé à la récolte ; la sécheresse de juin et juillet empêcha le blé d'être complètement dominé, mais le rendement fut, malgré tout, très diminué dans la parcelle témoin. Après récolte séparée, battage et pesée des parcelles, on obtint les rendements suivants rapportés à l'hectare :

Rendement à l'hectare	Grain Paille (kilos)	(kilos)
Parcelle traitée à la sylvinite spéciale.....	1.800	4.000
Parcelle non traitée.....	1.200	2.500

Différence en faveur de la parcelle traitée..... 600 1.500

Ici la sylvinite spéciale a surtout marqué son effet comme destructrice de mauvaises herbes, car, appliquée seulement le 5 avril (époque trop tardive), le blé ne put guère avoir le temps de profiter de la fumure potassique.

La dose de sylvinite employée fut de 1.000 kilos à l'hectare.

CONCLUSION

Tous les cultivateurs dont les blés sont déjà envahis par la végétation spontanée, ne doivent pas hésiter à traiter leurs emblavures à l'acide sulfurique ou à la sylvinite spéciale, certains d'avoir de bons résultats, laissant un large bénéfice net, s'ils suivent bien le mode d'emploi particulier à chacun de ces traitements.

Nous rappelons en particulier que pour la sylvinite spéciale il est indispensable de traiter de très bonne heure le matin, par une abondante rosée ou gelée blanche, faisant prévoir le soleil l'après-midi. Il faut cesser le traitement dès que la rosée commence à s'évaporer, pratiquement une heure environ après le lever du soleil.

La sylvinite spéciale ne doit être employée que sous forme de poudre très fine et très sèche. Cette année les livraisons se faisant en sacs imperméables, il devrait y avoir une conservation parfaite du produit.

SEMENCES

Les prix s'entendent départ, sans variations ou épousément. Ces graines ne sont pas à prendre à Nantes.

Betteraves Fourragères

Prix les 10 kilo 10 kil

Jaune intermédiaire de Milly ; Arrachage facile, chair très ferme, conservation parfaite, plus volumineuse que les autres espèces de cette catégorie..... 11 60 105 fr.

Géante blanche 1/2 surcriste, à collet vert, sélectionnée..... 7 80 72 >

Géante blanche 1/2 surcriste, à collet rose, sélectionnée..... 7 80 72 >

Blanche à collet vert... 6 80 62 >

Jaune des Barres..... 6 60 60 >

Jaune de Vauriac..... 6 60 60 >

Jaune Ovoides des Barres sélectionnée..... 8 30 77 >

Jaune géante de Vauriac sélectionnée..... 8 30 77 >

Jaune globe d'Obendorf, facile à arracher..... 8 60 80 >

Jaune d'Ekendorf extra..... 10 50 100 >

Rouge géante demi-sucrète..... 8 30 77 >

Rouge géante Mamouth..... 6 60 61 >

Carottes Fourragères

Phecto le kilo

Jaune longue, collet vert, très hors terre..... 3 50 29 fr.

Jaune de Sobberich, très nourrissante..... 3 30 28 >

Jaune Champion à gros collet..... 9 50 29 >

Blanche d'Orthe améliorée (grosse, très tendre)..... 4 90 41 >

Blanche demi-longue des Vosges..... 4 90 41 >

Carottes Potagères

Phecto le kilo

Rouge 1/2 longue Nantaise, sans cœur, cylind. bout rond, améliorée..... 4 > 36 >

Rouge 1/2 longue de Chantenay..... 9 60 30 >

Rouge géante améliorée de Milly..... 4 25 37 >

Rouge très courte à châtis (dit Grelot)..... 5 50 40 >

Rouge demi-longue de Guérande..... 3 80 32 >

Choux Rutabagas

Phecto le kilo

Jaune amélioré Champion, collet rouge, lisse, sans bec, chair ferme..... 1 50 8 30

Jaune, collet bronzé, rae Danoise..... 1 60 8 50

Jaune, collet vert..... 1 80 8 75

Choux Fourragères

Phecto le kilo

Chou Branchu du Pottou..... 2 60 20 >

Chou fourrageur de la Sarthe..... 2 60 20 >

Chou Meillier blanc... 2 40 18 >

Chou Cavalier vert (chou à vaches)..... 2 60 20 >

Pour toutes autres graines ou autres variétés, nous consulter. Majoration pour commande de moins de 100 grammes. Prix inférieurs pour grosses commandes.

Fleurs

Toutes graines de fleurs et spécialité de Boutures de Chrysanthèmes de toutes variétés, livrées racinées vers Mars-Avril, depuis 1 fr. 50 la pièce.

Dans le prochain Bulletin, un intéressant article sur les ANCOLIES.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, collets en cuir, tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Mixte : N° 1 vert sulfaté..... 15 30

— N° 2 vert enduit ou cachou..... 16 10

Lin : Lin et Jute vert gras... 14 55

— Pur Lin, vert enduit... 16 65

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou..... 17 25

— N° 2 vert gras..... 18 55

— N° 3 gras, cachou ou enduit..... 19 70

— N° 4 vert gras..... 24 40

Coton : N° 1 vert enduit..... 17 25

— N° 2 gras, enduit ou cachou..... 19 65

— N° 3 vert gras..... 21 75

Passer les commandes au Syndicat Central.

Ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur la bâche.

SACS A GRAINS, HUILLES ET GRAISSES, voir nos derniers Bulletins.

J. VALENTIN, Ingénieur Agronome.



PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat Central

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum

Les adhérents qui désirent des wagons de 5 ou 10 tonnes sont priés de nous en faire la demande et nous leur ferons d'importantes réductions. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous consulter.

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 174 >>

Riz Saigon Importation N° 2. 168 >>

Issues de riz..... 112 >>

Remoulages de fèves..... manq.

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

« LE TITAN »..... 134 >>

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :

par 500 k. minimum..... 151 >>

par 100 k..... 161 >>

Coprah en farine..... 167 >>

Arachides rufisque :

en farine, ext. bl. Bordeaux 196 >>

en farine, blancs..... 173 >>

Farine de maïs..... 148 >>

Maïs pour volailles..... 132 >>

Orge du Maroc..... 125 >>

Sorgho blanc du Maroc..... 136 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 130 >>

Grandes Pondeuses..... 135 >>

Farine de viande..... 185 >>

Poudre d'os alimentaire..... 30 >>

Farine d'os alimentaire..... 95 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Provoine bret. p° volailles. 125 >>

— nantaise p° lapins. 120 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses... 96 >>

Son mélassé Say, 50 %..... 113 >>

Paille mélassée Say, 50 %... 82 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

